

Diplôme National du Brevet - session 2025

Candidats CNED

1. Procédure d'inscription

La connexion au serveur académique sera ouverte du lundi 25 novembre au vendredi 13 décembre 2024 inclus

En fonction de votre situation, le statut d'inscription au diplôme national du brevet diffère selon les possibilités d'inscription offertes par le CNED :

- **Elèves âgés de moins de 16 ans (CNED de Rouen) :**

Avec avis favorable de l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale de votre département de résidence (classe complète à inscription réglementée gratuite). Le statut d'inscription requis pour l'examen est le statut **CNED scolaire**.

Sans avis favorable de l'inspecteur d'académie - directeur des services de l'éducation nationale de votre département de résidence (classe complète à inscription libre). Le statut d'inscription requis pour l'examen est le **statut individuel**. (Voir documents candidats individuels sur le site)

- **Elèves de 16 ans à 28 ans (CNED de Toulouse) :**

Sans interruption de scolarité (ou moins de 12 mois) : classe complète à l'inscription réglementée, le statut requis lors de l'inscription à l'examen est le statut **CNED scolaire**. Sinon la catégorie du candidat requise sera **individuelle**. (Voir documents candidats individuels sur le site)

Tous les candidats « **CNED scolaire** » doivent s'inscrire à l'examen du diplôme national du brevet uniquement **en série générale**.

Pour vous inscrire suivez la procédure ([annexe 1](#) « guide pour savoir... s'inscrire au DNB »)

À la fin de votre inscription vous devez imprimer **la confirmation d'inscription** qui est disponible sur Cyclades ([Mes documents > Liste des documents publiés](#)).

Il faut ensuite la corriger si besoin, la scanner et l'importer dans Cyclades ([Mes justificatifs >](#) puis cliquez [> ajouter](#)) **avant le vendredi 17 janvier 2025**.



Vous devez aussi joindre **les pièces justificatives** demandées ci-dessous au [paragraphe 8](#). Vous pouvez comme la confirmation d'inscription, importer ces pièces dans votre espace Cyclades.

2. Aménagements d'épreuves

Définition

Les candidats aux examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur présentant un handicap tel que défini à l'article L114 du code de l'action sociale et des familles peuvent demander à bénéficier d'un aménagement des épreuves aux examens.

Démarche

Si vous estimez être en situation de handicap et que vous souhaitez qu'en conséquence un aménagement d'épreuve(s) vous soit accordé, vous devez dès à présent en faire la demande. Vous devez également répondre « **oui** » dans l'application CYCLADES à la rubrique « Demande d'aménagements d'épreuves : oui – non ».

Vous trouverez la procédure et le formulaire de demande d'aménagements d'épreuves en cliquant sur le lien suivant [cliquez ici](#) ou en allant sur le site académique www.ac-toulouse.fr rubrique « examen et concours », « aménagements d'épreuves aux examens ».

Les candidats atteints d'un handicap et ne l'ayant pas signalé lors de l'inscription sur Internet et souhaitant déposer une demande d'aménagements d'épreuves doivent contacter de toute urgence le bureau du DNB :

Contact rectorat – bureau DEC3 – Pôle DNB
Courriel commun au service dec3dnb@ac-toulouse.fr

3. Récapitulatif des épreuves pour les candidats CNED

Évaluation de la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture (400 points).

Les 8 composantes du socle commun de connaissances de compétences et de culture :

- La langue française à l'oral et à l'écrit
- Langages mathématiques, scientifiques et informatiques
- Les représentations du monde et l'activité humaine
- Langues étrangères et régionales
- Les systèmes naturels et les systèmes techniques
- Langage des arts et du corps
- La formation de la personne et du citoyen
- Les méthodes et outils pour apprendre

4 niveaux de maîtrise :

- Maîtrise insuffisante (10 points)
- Maîtrise fragile (25 points)
- Maîtrise satisfaisante (40 points)
- Très bonne maîtrise (50 points)

Examen final : (400 points)

- Mathématiques (100 points)
- Français (100 points)
- Sciences : deux matières parmi SVT, physique-chimie et technologie (50 points)
- Histoire-géographie (40 points)
- Enseignement moral et civique (10 points)
- Oral (100 points)

Concernant les modalités d'évaluation de la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture veuillez-vous rapprocher de votre organisme CNED de rattachement.

Vous trouverez la définition des épreuves et des exemples de sujets sur les pages Eduscol accessibles aux adresses suivantes :

→ <http://eduscol.education.fr/cid59348/les-epreuves-du-dnb.html>

→ <http://eduscol.education.fr/cid60618/preparer-le-dnb-avec-les-annales-de-l-examen.html>

Pour être admis il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble des épreuves.

4. Epreuve orale (seulement pour les candidats CNED scolaires)

L'épreuve orale est obligatoire pour les candidats scolaires et par conséquent pour les candidats « **CNED scolaire** ». Elle se déroulera entre le lundi 12 mai et le mercredi 25 juin 2025.

L'épreuve orale de soutenance d'un projet permet au candidat de présenter l'un des objets d'étude qu'il a abordés dans le cadre de l'enseignement d'histoire des arts, ou l'un des projets qu'il a menés au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours éducatif de santé, parcours d'éducation artistique et culturelle) qu'il a suivis.

L'épreuve est notée sur 100 points, avec 50 points pour la maîtrise de l'expression orale et 50 points sur la maîtrise du sujet.

5. Recensement de l'intitulé des sujets de l'oral

Une enquête de recensement de l'intitulé du sujet de l'oral sera envoyée par courriel **aux candidats « CNED scolaire »**. Celle-ci devra être complétée avant le **vendredi 11 avril 2025**.

6. Convocations

Une convocation pour l'épreuve orale sera publiée dans votre espace Cyclades vous indiquant le lieu et la date de l'épreuve.

Une convocation pour les épreuves terminales sera publiée sur votre espace Cyclades vous indiquant le lieu et les dates des épreuves environ 3 semaines avant le début des épreuves.

7. Relevé de notes et diplômes

Le relevé de notes sera publié sur votre espace Cyclades.

Le diplôme sera envoyé par courrier postal à l'adresse que vous aurez renseigné dans la rubrique « adresse » lors de votre inscription sur l'espace Cyclades, pensez à indiquer "chez M. ou Mme ..." si votre nom ne figure pas sur la boîte aux lettres.

8. Pièces justificatives à importer sur Cyclades

- 1 photocopie de la carte nationale d'identité (ou passeport) ;
- Le certificat de scolarité du CNED est **obligatoire**
- 1 photocopie de l'attestation de recensement ou du certificat de participation à la journée Défense et Citoyenneté (**voir tableau ci-dessous**). Les candidats qui ont la double nationalité sont soumis à ces dispositions.

N.B. : les candidats de nationalité étrangère ne sont pas soumis à ces dispositions.

Attestations de recensement :

De 16 à 25 ans (au 31 janvier 2024)

Documents exigibles :

- certificat de participation à la JDC

ou

- attestation de recensement

ou

- attestation individuelle d'exemption

**L'âge s'appréciera à la date de clôture des inscriptions*